



ANNEXE C_addenda#1
BASE DE PAIEMENT (Proposition financière)

1.0 Généralités

Le paiement sera versé conformément à l'article 14.0 de la partie 3, Méthode de paiement et l'article 15.0 de la partie 3, Dépôt direct.

Tous les produits livrables franco destination, les droits d'entrée au Canada et la taxe d'accise (le cas échéant) doivent être indiqués. S'il y a lieu, les taxes applicables à la main-d'œuvre seront indiquées séparément.

2.0 Base d'établissement des prix

L'entrepreneur sera payé conformément aux modalités qui suivent pour les travaux réalisés dans le cadre du contrat.

2.1 La soumission financière devra indiquer trois (3) prix fermes séparés comme suit, plus un taux horaire (Phase 2) qui pourrait être utilisé à la condition ci-dessous :

Prix Phase I - Étude de faisabilité :

Prix Phase II - Conception plans et devis :
(Incluant 40 heures et moins)

Prix Phase III - Surveillance des travaux :

TOTAL :

Si la Phase II (Conception plans et devis) devait durer plus de 40 heures, les heures supplémentaires seront payées selon le taux horaire ci-dessous :

Taux Horaire :

- Les prix doivent exclure toutes les taxes
- Aucun frais de déplacement ne sera remboursé dans le cadre du présent contrat.

Le nom et l'adresse de la compagnie : (Incluant le code postal)

Représentant de l'entrepreneur:

Nom

Titre

Signature

Date